

SITUATION DES ACCUSÉS ET DES CONDAMNÉS DU TPIR AU 25 DECEMBRE 2004

(Ils ont été groupés selon les périodes de leur=arrestation.)

NP + No A= nom et prénom+ no de l=Affaire; **CSP** = catégorie socio-professionnelle; **DLA**= date et lieu d=arrestation; **AA**= arrêté avec acte d=accusation; **MA**= mandat d=arrêt; **CI**= comparution initiale; **FPI**= fin du procès à l=instance; **DDP**= durée de détention provisoire; **S**= sentence; **J**= Jonction | **J¹**=Kayishema et al; **J²** = Ntakirutimana et al; **J³**= Bagosora et al; **J⁴**=Nahimana et al; **J⁵**= Ntagerura et al; **J⁶**=N.masuhuko et al; **J⁷**=Bizimungu et al; **J⁸**= Karemera et al; **J⁹**=Ndindiliyimana et al; **P**= Perpétuité; **A**= acquittement; **∅**=en cours.

1995 - 1996 : Arrestations sur base des actes d=accusation individuels confirmés avec mandats d=arrêt

No	NP + No A	Ethnie	C. S. P	DLA	AA	MA	CI	FPI + S	DDP	OBSERVATIONS
1	Musema Alfred ICTR-96-13-T	Hutu	Dir Coop Thé Gisovu	11.02.95 Suisse	oui	oui	18.11.97	27.01.00 P	71mois	Le chef d=accusation AViol@ a été introduit dans son acte d=accusation à quelques semaines de la fin du procès.
2	Kanyabashi Joseph ICTR-96-15-I	Hutu	Bourgmestre de Ngoma.	28.06.95 Belgique	—	oui	29.11.96	∅J ⁵	114mois	Leur détention a commencé en Belgique et elle s est poursuivie au TPIR. Leur procès va encore durer longtemps. La durée de détention provisoire dépasse l=entendement.
3	Ndayambaje Elie ICTR-96-8-I	Hutu	Bourgmestre de Muganza	28.06.95 Belgique	oui	oui	29.11.96	∅J ⁵	114mois	

4	Akayesu Jean Paul ICTR- 96-4-T	Hutu	Bourgmestre de Taba	10.10.95 Zambie	oui	oui	30.5.96	2.9.98 P	31mois	Leurs procès ont été expédiés sans défense adéquate. Des témoins importants ont été écartés des débats: Capitaine Amadou Deme et J.P Turatsinze notamment.
5	Rutaganda Georges ICTR-96-3-T	Hutu	Homme d=Affaires	10.10.95 Zambie	—	—	30.5.96	6.2.99 P	40 mois	
6	Bagosora T ICTR-96-7-T	Hutu	Dir cabinet Minadef	09.03.96 Cameroun	—	—	7.03.97	3 J ²	107mois	Le procès qui devait démarrer le 9.3.98. a été remis sine die à cause du dépôt du fameux= acte d=accusation Bagosora et les 28 autres" .
7	Barayagwiza J B ICTR-97-19-T	Hutu	Dir Affaires Polit. Minaffet	27.03.96 Cameroun	oui	oui	23.2.98	3.12.03 J ³⁺ 35ans	93 mois	Il fut libéré par le TPIR, mais le GVT de Kigali s=y opposa et Barayagwiza fut de nouveau réincarcéré.
8	Nahimana F ICTR-96-11-T	Hutu	Professeur UNR	27.03.96 Cameroun	oui	oui	19.2.97	3.12.03 J ³ + P	93 mois	
9	Nsengiyumva A ICTR-96- 12-I	Hutu	Lieutenant Colonel	27.03.96 Cameroun	oui	oui	19.2.97	3 J ²	104 mois	
10	Ntagerura André ICTR-96-10A-T	Hutu	Minitransco	27.03.96 Cameroun	oui	oui	20.2.97	25.02 04 J ⁴ + A	95 mois	Acquitté le 25.2.04 , mais jusqu'à ce jour il est encore en prison sans aucun motif. Sérieux.
11	Semanza	Hutu	Bourgmestre de	27.3.96	—	—	16.2.98	15.5.03	83mois	On lui appliqua la décision

	Laurent ICTR-97-20-T		Bicumbi- Kigali	Cameroun				24ans 6m		prise à l'encontre de Barayagwiza, maintenu en prison après acquittement par la chambre d' appel.
12	Kayishema C ICTR- 95-1-T	Hutu	Préfet de Kibuye	02.05.96 Zambie	oui	oui	31.5.96	21.5.99 P	37 mois	
13	Ruzindana Obed ICTR-95-1-T	Hutu	Homme d=Affaires	20.9.96 Kenya	—	—	29.10.9 6	21.5.99 25ans	32mois	
14	Ntakirutimana E ICTR- 96-17-I	Hutu	Pasteur de l=Eglise Adventiste	29.09.96 USA	oui	oui	31.03.0 0	19.3.03 J ² +10ans	78 mois	Madeleine Albright a trafiqué son transfert alors qu=il avait gagné devant les juridictions américaines.
15	Ntakirutimana G ICTR-96-17-T	Hutu	Médecin AHôpital de Mugonero@	29.10.96 Côte d=Ivoire	oui	oui	2.12.96	19.2.03 J ² +25ans	78mois	

1997 - 1998 : Arrestations sans actes d'accusation confirmés ni mandats d'arrêt.

16	Kabiligi Gratien ICTR-97-34-I	Hutu	G3 EMAR	18. 07.97 Kenya	—	—	17.2.98	∅J ³	90mois	Son avocat vient d'être renvoyé à la veille de la présentation de la preuve à décharge
17	Kambanda Jean ICTR-97-23-T	Hutu	Premier Ministre	18. 7. 97 Kenya	—	—	1. 5. 98 PC	1. 5.98 + P		L=aveu du 29.4.98 lui a été extorqué grâce aux magouilles menées par les Enquêteurs canadiens Duclos et Desaulniers.

18	Ngeze Hassan ICTR- 97-27-T	Hutu	R en C du journal Kangura	18. 07.97 Kenya	—	—	19.11.97	3.12.03 J ³ + P	78 mois	
19	Ntabakuze Aloys ICTR-97-30-I	Hutu	Commandant Bataillon Para	18. 7. 97 Kenya	—	—	24.10 97	əJ ²	90 mois	
20	N.masuhuko P. TPIR-97-21-I	Hutu	Mifaprofe	18. 7.97 Kenya	oui	—	03.9.97	əJ ⁵	90 mois	Elle est la seule femme poursuivie et détenue avec son fils Shalom, lui-même seul étudiant accusé de génocide devant le TPIR.
21	Ntahobali A.S ICTR-97-21-I	Hutu	Etudiant UNR	23.7.97 Kenya	oui	oui	17.10.97	əJ ⁵	90mois	
22	Ruggiu Georges ICTR-97-32-T	Belge	Journaliste RTLM	23.7.97 Kenya	—	—	24.10.97 PNC,P C	12ans		
23	Imanishimwe S ICTR-97-36-T	Hutu	Lieutenant des FAR	11. 08. 97 Kenya	—	—	27.11.97	25.2.04 J ⁴ + 27ans	79mois	
24	Nsabimana Sylvain ICTR-97-29-I	Hutu	Préfet de Butare	11.08. 97 Kenya	—	—	24.10.97	əJ ⁵	79mois	
25	Nteziryayo A ICTR- 97-29-I	Hutu	Préfet de Butare	4.4.98 Bourkina	oui	oui	17.8.98	əJ ⁴	80mois	Le mandat d=arrêt international établi à Kigali remonte en août 1996. Son acte d=accusation date de 1997
26	Bagambiki E ICTR-97-36-T	Hutu	Préfet de Cyangugu	05. 06. 98 Togo	oui	oui	19.4.99	25.02.04 J³ + A	69mois	L=acte d=accusation date de 1996. Acquitté depuis 10 mois mais toujours en prison à

										Arusha.
27	Kajejeri Juvénal ICTR-98-44-T	Hutu	Bourgmaster de Mukingo	5. 6. 98 Bénin	—	—	19. 4.99	1.12.03 + P	79mois	
28	Karemera Edouard ICTR-98-44-I	Hutu	Mininter	5. 6. 98 Togo	—	—	7. 4. 99	∃J⁷	79mois	Après une année de procédures chaotiques , le Banc a été écarté après récusation des Juges pour partialité et irrégularités de tout genre. Le procès doit être repris à Zéro.
29	Ngirumpatse M ICTR-98-44-I	Hutu	Président du MRND Chargé de M à la Pr	5. 6. 98 Mali	—	—	7. 4. 99	∃J⁷	79mois	
30	Nzirorera Joseph ICTR-98-44-I	Hutu	Pr.Assemblée Nat. Sécrét. Gén MRND	05. 6. 98 Bénin	—	—	7. 4. 99	∃J⁷	79mois	
31	Serushago Omar ICTR-98-39-T	Hutu	Homme d=Affaires Leader Interahamwe	09. 6. 98 Côted=Ivo ire	—	—	14.12.9 8 PC	15ans		
32	Ntuyahaga Bernard	Hutu	Major des FAR	14. 7. 98 Réddition	—	—				Elargi suite au retrait de l=acte d=accusation, de nouveau arrêté par la Tanzanie en violation de l=Accord de Siège et gardé trois ans en prison, il vient d=être remis à la Belgique dans des circonstances très louches.

1999: Arrestations avec actes d=accusation établis en 1996

33	Niyitegeka Eliezar ICTR-96-14-I	Hutu	Mininfor	09.02. 99 Kenya	oui	oui	15.4.99	15.5.03	52mois	Son acte d=accusation date de 1996
34	Bizimungu Casimir ICTR-99-50-I	Hutu	Minisanté	12.02.99 Kenya	—	—	3. 9. 99	əJ⁶	71mois	
35	Bagirishema Ignace ICTR-95-1-T	Hutu	Bourgmestre de Mabanza	20. 02.99 R S A	oui	oui	1.4.99	A	—	Son acte d=accusation date de 1996. Acquitté, il passa 8mois en prison avant de trouver un pays d=asile. (France)
36	Bicamumpaka J ICTR-99-50-I	Hutu	Minaffet	6. 4. 99 Cameroun	—	—	17.8.99	əJ⁶	69mois	
37	Mugenzi Justin ICTR-99-50-I	Hutu	Minicom	6.4. 99 Cameroun	—	—	17.8.99	əJ⁶	69mois	
38	Mugiraneza P ICTR-99-500-I	Hutu	Minifope	6. 4. 99 Cameroun	—	—	17. 8. 99	əJ⁶	69mois	
39	Muhimana Mika ICTR-95-1-I	Hutu	Conseiller Communal Gishyita	8.11.99 Tanzania	oui	oui	24.11.9 9	ə	62mois	Son acte d=accusation date de 1996. Conseiller de secteur accusé de planification du génocide par le TPIR.
40	Kamuhanda J.Dieu ICTR-99-54-I	Hutu	Minesupres	26.11.99 France	oui	oui	10.3.00	22.1.04 + P	51mois	

2000 - 2002: Arrestations sur base des actes d'accusation régulièrement confirmés par le Juge.

41	Ndindiliyimana A ICTR-2000-56-I	Hutu	C.EMJ.GN	29. 01. 00 Belgique	oui	oui	30.4. 00	əJ ⁸	59mois	Deux comparutions initiales, le 27.4.00 et le 30.4.04 chaque fois après modification de l'acte d'accusation.
42	Muvunyi Tharcisse ICTR-2000-55-I	Hutu	Commandant ESO	05. 02. 00 UK	oui	oui	8.11.00	—	59mois	
43	Nzuwonemeye F ICTR-2000-56-I	Hutu	Commandant 42 ^e Bat. FAR	15. 02. 00 France	oui	oui	25. 5.00	əJ ⁸	59mois	
44	Sagahutu Innocent ICTR-00-56-I	Hutu	Officier des FAR	15.02. 00 Danemark	oui	oui	28.11.0 0	əJ ⁸	59mois	
45	Musabyimana S ICTR-2001-62-I	Hutu	Evêque de l'Eglise Anglic. Shyogwe	26. 4. 01 Kenya	oui	oui	2. 5. 01	[17.02.03	23mois	Resté deux ans sans avocat. Le TPIR a refusé de prendre en charge les frais de ses funérailles malgré le statut d'indigent lui reconnu de son vivant.
46	Nchamihigo Siméon ICTR-01-63	Hutu	Substitut du Proc. Cyangugu	19. 05. 01 Tanzania	—	—	29. 6. 01	—	44mois	Arrêté sur commande de Kigali auprès du Greffier Adama Dieng.
47	Gacumbitsi S ICTR- 01-64-I	Hutu	Bourgmestre de Rusumo	20. 06.01 Tanzania	oui	oui	26.6.01	17. 6.04 + 30ans	37mois	

48	Mpambara Jean ICTR-2001-65-I	Hutu	Bourgmestre de Rukara	20. 06.01 Tanzania	—	—	8. 8. 01	—	43mois	
49	Bikindi Simon ICTR-2001-72-I	Hutu	Chef Div. Encadr. Socio-Cult + Music	12. 07. 01 Hollande	oui	oui	4. 4. 02	—	42mois	
50	Ndindabahizi E ICTR-01-70-I	Hutu	Minifine	12. 07.01 Belgique	oui	oui	19.10.0 1	15. 7. 04 + P	37mois	
51	Rukundo E ICTR-2001-70-I	Hutu	Aumônier Militaire	12. 07. 01 Suisse	oui	oui	26.9. 97	—	42mois	
52	Zigiranyirazo P ICTR-01-73-I	Hutu	Homme d=Affaires	26. 7. 01 Belgique	—	—	10.10.0 1	—	42mois	
53	Karera François ICTR- 01-74-I	Hutu	Préfet Kigali Rural	10. 10. 01 Kenya	—	—	26.10.0 1	—	39mois	
54	Simba Aloys ICTR-01-76	Hutu	Lieutenant Colonel	27.11.01 Sénégal	oui	oui	18. 3. 02	—	38mois	
55	Bisengimana Paul ICTR- 00-60	Hutu	Bourgmestre de Gikoro	04.12.01 Mali	oui	oui	18. 3. 01	—	37mois	
56	Nzabilinda Joseph ICTR-01-77-I	Hutu	Dirgéral SECOBE	21.12.01	oui	oui	27.3.02	—	36mois	Arrêté sur commande de Kigali auprès du Greffier Adama Dieng.
57	Seromba Athanase ICTR-2001-66-I	Hutu	Prêtre Cath. Vicaire de Nyange-Kivumu	05. 02. 02 Reddition	—	—	8. 2. 02	—	35mois	Un des trois prêtres poursuivis par le TPIR dont le procès est en cours.

2002 - 2004: Arrestations sur commande et financement américains.

58	Rutaganira Vincent ICTR-95-I-I	Hutu	Conseiller Commune Gishyita	04.03.02 Tanzania	oui	oui	26.3.02	—	34mois	Conseiller de secteur accusé devant TPIR de planification du Génocide ; il a été forcé à plaider coupable.
59	Nsengimana H. ICTR-2001-69-I	Hutu	Recteur du Collège Christ Roi- Nyanza	21.03.02 Cameroun	oui	oui	16.4.02	—	34mois	Arrêté sur commande et financement américain.
60	Bizimungu A ICTR-00-56-I	Hutu	C.EMJ.FAR	2. 08. 02 Angola	oui	oui	21.8.02	∃J ⁸	29mois	Arrêté sur commande et financement américain.
61	Renzaho Tharcisse ICTR-97-31-I	Hutu	Préfet de Kigali Ville	26.08.02 RDC	oui	oui	21.11.0 2	—	29mois	Arrêté sur commande et financement américain.
62	Gatete J.Baptiste ICTR-2000-61-I	Hutu	Directeur Mifaprofe	11. 9. 02 Congo Braz	oui	oui	20.9.02	—	28mois	Arrêté sur commande et financement américain.
63	Hategekimana I ICTR-2000-55	Hutu	Commandant Camp Ngoma	16. 02.03 Congo Braz	oui	oui	28.2.03	—	24mois	Arrêté sur commande et financement américain.
64	Rugambara Juvénal ICTR- 00-59-I	Hutu	Bourgmestre de Bicumbi	8. 8. 03 Ouganda	oui	oui	15.8.03	—	17 mois	Arrêté sur commande et financement américain.
65	Setako Ephrem ICTR-04-81-I	Hutu	Lt Col	25. 2 .04	—	—	22. 11.04	—	—	Malgré sa demande avec insistance d=être jugé en Hollande, l=intéressé a été

										transféré au TPIR .
66	Munyakazi Yusuf ICTR-97-36-I	Hutu	Paysan progressiste	5. 5. 04 R D C	oui	oui	12. 5.04	—	8mois	Arrêté sur commande et financement américain. Gardé au secret et terrorisé depuis son arrestation pour le forcer à collaborer avec l=Accusation.
68	Kanyarukiga G ICTR-2002-78-I	Hutu	Commerçant	16.7. 04 R D S	oui	oui	22.7.04	—	6mois	Arrestation sur commande de Kigali

COMMENTAIRES

1) Nous avons commenté les situations individuelles sortant de l=ordinaire pour attirer l=attention sur certaines réalités inimaginables dans une Juridiction Internationale de cette envergure; mais certaines s=avèrent tellement exceptionnelles qu=il faut les singulariser d=avantage:

- Le cas de Bagosora est particulièrement intéressant dans la mesure où , présenté comme le cerveau du génocide et figurant parmi les premiers prisonniers du TPIR, il a vu son procès régulièrement repoussé à plus tard sans motifs, alors que des cas anodins avaient la priorité du Procureur.
- La situation de Kambanda Jean présente un intérêt majeur. Ne disposant pas d=éléments de preuve de la planification du génocide, le Procureur était dans l=impasse pour obtenir la condamnation pour génocide. Il a fallu l=intervention des policiers canadiens, spécialisés dans la fabrication et le montage des pièces à charge, pour tirer le TPIR du borbier. Le Président KAMA s=en est ouvertement félicité dans une correspondance adressée aux Juges et aux cadres du TPIR lors de la présentation de son bilan à la tête du TPIR. (Lettre du 19 / 05 / 1999)

2) Les arrestations sans dossiers ni mandats , doublées de détentions prolongées avant la comparution initiale ont été monnaie

courante

de 1997 à 1999, sous le mandat de Louise Arbour à la tête du TPIR . Elles ont été dénoncées par les détenus dans un important dossier

adressé aux instances de l'ONU et du TPIR par leur lettre du 18 octobre 1999. Depuis, une amélioration sensible a été constatée surtout entre

2000 et 2002. Après 2002 les arrestations ont été généralement faites sur commande et financement spécial américain.

3) La moyenne de la durée de détention provisoire au TPIR est de deux fois et demie celle du standard internationalement reconnu par la Jurisprudence dans tous les pays démocratiques. L'ONU ne peut pas dire qu'avec le TPIR, il donne le bon exemple en matières de

procès équitables, dans des délais raisonnables. Jusqu'à date l'article 65 du RPP a été l'instrument efficace pour écarter toutes les demandes

de remise en liberté provisoire au TPIR.

4) La stratégie de jonctions d'instances mise en oeuvre après l'échec de l'*Acte d'Accusation de Bagosora et les 28 autres* déposé le 6 mars

1998 en vue de juger la totalité des accusés dans un *Mega Procès* n'a pas produit les effets escomptés. Les procès joints se sont révélés être

un casse-tête pour le Procureur et les Juges. Cette stratégie a été progressivement abandonnée au profit des procès individuels beaucoup

plus expéditifs et faciles à mener.

5) L'échantillonnage du Procureur trahit sa stratégie de poursuites sélectives et discriminatoires, sur de bases socio- professionnelles et

politiques. Les différentes catégories socio-professionnelles rwandaises sont représentées à la prison onusienne d'Arusha: Les politiciens (15),

les militaires (13), les religieux (5), les préfets et hauts fonctionnaires (14), les Bourgmestres.(10), les commerçants et hommes d'Affaires (5),

autres catégories confondues(6). À l'exception du belgo-italien Ruggiu, les autres personnes figurant sur cette liste sont des Hutu rwandais.